



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Points 119 et 121 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

## Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

### Deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### Additif

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse (A/54/206). Au cours de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Président du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse, le Secrétaire du Comité mixte de la Caisse et, pour ce qui est des placements de la Caisse, avec les représentants du Secrétaire général.

2. Le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est présenté en application des décisions de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 46/220 du 20 décembre 1991 et porte sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999, le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et l'autorisation de verser des contributions au Fonds de secours pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/54/206, par. 3).

3. Le Comité consultatif se félicite de l'inclusion dans le rapport d'indicateurs du volume de travail; à l'avenir, il conviendrait de lier de manière analytique ces statistiques à la demande de crédits. De plus, le Comité recommande que l'on s'efforce de rationaliser le rapport en y incluant des textes explicatifs plus circonscrits et plus concis et en établissant une distinction entre les tâches accomplies à New York et à Genève. Le Comité relève une certaine imprécision dans plusieurs catégories de dépenses pour ce qui est des montants demandés pour l'exercice biennal 2000-2001 sur la base de la «réévaluation des coûts» et «aux taux courants». Des précisions s'imposent à l'avenir.

## II. Prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999

4. Le Comité permanent a approuvé les prévisions révisées des dépenses imputables à la Caisse pour l'exercice biennal 1998-1999 telles qu'elles avaient été soumises à l'Assemblée générale, pour un montant de

57 514 000 dollars (A/54/206, par. 16 à 21). Ce montant comprend une augmentation de 3 282 800 dollars, soit 6,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts, soit 54 231 200 dollars, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/210 en date du 18 décembre 1998, ainsi qu'une augmentation de 7 444 500 dollars, soit 14,9 %, par rapport au budget initial de 50 069 500 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 52/222 du 22 décembre 1997.

5. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 22 à 33 et à l'annexe II du rapport, les ressources supplémentaires de 3 282 800 dollars tiennent à l'augmentation du coût du Service de la gestion des placements. Ce montant comprend une augmentation de 2 563 100 dollars du coût des services consultatifs et des services de garde des titres, qui passe de 28 600 000 dollars (crédit ouvert pour l'exercice biennal 1998-1999) à 31 163 100 dollars dans le projet de prévisions révisées pour 1998-1999. Pour l'exercice biennal 1998-1999, le coût révisé des services consultatifs et services de garde des titres, calculé sur la base d'honoraires forfaitaires, s'élèverait à 14 561 900 dollars, à 6 208 500 dollars pour les placements en titres à faible valeur nominale et à 10 392 700 dollars pour les frais de gestion du portefeuille. Ces deux derniers montants sont calculés sur la base de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse (A/54/206, par. 25 et 154).

6. Le Comité consultatif prend note de la préoccupation du Comité permanent [A/54/206, par. 74, 75 et 77 f)] au sujet du montant des dépenses relatives aux services consultatifs et à la garde des titres ainsi que du mode de présentation de la structure des honoraires. Le Comité consultatif constate que le Comité permanent a recommandé de modifier substantiellement dans les futures prévisions budgétaires concernant les frais de gestion du portefeuille les modalités de présentation des dépenses, de manière à faire apparaître clairement les coefficients appliqués pour chiffrer lesdites dépenses, et de donner notamment des informations précises sur les hypothèses sur lesquelles reposaient les calculs.

7. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général est seul responsable du placement des avoirs de la Caisse, en consultation avec le Comité des placements (voir A/50/7/Add.1, par. 20). Le Représentant du Secrétaire général a informé le Comité consultatif que des discussions étaient en cours au sujet de la possibilité d'évaluer les honoraires selon de nouvelles dispositions. Le Comité a été également informé que toutes les dépenses au titre des placements prévues pour l'exercice biennal 2000-2001 ne devraient sans doute pas être engagées, étant donné que des

dispositions de rechange étaient à l'examen. À ce propos, le Comité consultatif souscrit aux observations du Comité permanent, qui estime que les ressources approuvées pour les honoraires ne pourraient être utilisées qu'à cette fin et qu'en cas de réduction de ces honoraires, la ligne budgétaire correspondante serait réduite d'autant [A/54/206, par. 77 f)].

8. Le Comité consultatif recommande que toute proposition de solution repose sur l'expérience passée et l'étude des tendances futures. Il recommande également que l'Assemblée générale ne prenne aucune mesure supplémentaire concernant le montant des honoraires en attendant l'issue des discussions susmentionnées entre le Secrétaire général et les conseillers en placements.

### **III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001**

9. Comme l'indique le tableau 1 du rapport, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 se chiffre à 62 324 900 dollars, dont 18 534 400 dollars au titre des dépenses d'administration, 42 992 700 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 797 800 dollars au titre des dépenses d'audit.

10. Les dépenses d'administration passeraient de 17 149 200 dollars, montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999, à 18 534 400 dollars, montant estimatif pour l'exercice biennal 2000-2001, soit une augmentation de 1 385 200 dollars, ou 8,1 % (A/54/206, tableau 1). Le Comité consultatif relève au paragraphe 85 du rapport que les dépenses d'administration représenteraient 0,24 % du montant estimatif de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension pour l'exercice biennal 2000-2001, contre 0,23 % pour le montant révisé concernant les dépenses d'administration pour l'exercice biennal 1998-1999 et 0,21 % pour les prévisions initiales au titre du même exercice. Le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, ces dépenses doivent être surveillées de près (voir A/52/519, par. 21 à 23). À ce propos, il se félicite que le Comité d'actuaire ait l'intention de surveiller la progression effective des dépenses d'administration sur plusieurs années avant d'arrêter la méthode et le coefficient à appliquer aux fins des évaluations ultérieures (A/54/206, par. 88). Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau des statistiques annuelles de la Caisse pour les années 1996 à 1998 ainsi qu'un aperçu de ses opérations pour la période 1971-1998 (voir annexe I au présent rapport).

11. Pour l'exercice biennal 2000-2001, au titre des dépenses d'administration, les postes demandés au Comité permanent pour le secrétariat de la Caisse par l'Administrateur seraient au nombre de 119, contre 113 pour 1998-1999 (A/54/207, par. 67 à 69). Il est demandé la création de six nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux), la transformation de sept postes temporaires de l'exercice biennal 1998-1999 en postes permanents pour l'exercice biennal 2000-2001 (2 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) ainsi que quatre reclassements [reclassement à D-1 de 1 poste P-5, reclassement à P-5 de 2 postes P-4 et reclassement de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) en 1 poste d'agent des services généraux (1re classe)].

12. Pour ce qui est de la demande de six nouveaux postes, le Comité permanent a recommandé que les ressources supplémentaires demandées au titre de la création de postes soient intégralement allouées mais sous forme de postes temporaires et non pas de nouveaux postes permanents, étant entendu que certains des fonds supplémentaires devant servir au recrutement de personnel temporaire seraient affectés à des fins spécifiques [A/54/206, par. 77 d)]. Dans le cas de deux des postes proposés par l'Administrateur de la Caisse (1 poste P-3 pour le Service administratif et 1 poste d'agent des services généraux pour la direction exécutive et l'administration), le Comité permanent a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'allouer des ressources pour ces deux postes, dans la mesure où ces fonctions n'avaient pas d'incidence directe sur les services opérationnels fournis par la Caisse; il a toutefois recommandé que les ressources prévues pour les postes servent à financer la réalisation d'une étude plus poussée sur les technologies de l'information et la redéfinition des processus, sous réserve de l'examen du plan stratégique par le Comité mixte [A/54/206, par. 77 d)]. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau, présenté à l'annexe II au présent rapport, récapitulant les propositions de l'Administrateur de la Caisse et les postes recommandés par le Comité permanent.

13. Le Comité consultatif relève que, sur les quatre postes dont le reclassement est proposé, trois ont été reclassés par le Bureau de la gestion des ressources humaines à la classe proposée [A/54/206, par. 77 e)]. Pour ce qui est du quatrième poste, le Comité consultatif croit savoir que le Bureau de la gestion des ressources humaines a conclu que le poste d'administrateur de base de données à la Section d'informatique devrait rester classé à P-4. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses d'administration prévues seraient réduites de 23 800 dollars pour l'exercice biennal.

14. Compte tenu des observations que le Comité permanent formule aux alinéas c) et d) du paragraphe 77 de son rapport, le Comité consultatif recommande que la nécessité de créer les quatre nouveaux postes permanents recommandés par le Comité permanent (1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux) et l'autorisation éventuelle de deux postes supplémentaires demandés par l'Administrateur de la Caisse (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) soient examinées plus avant une fois que la recommandation du Comité permanent figurant au paragraphe 77 c) aura été appliquée. Cette recommandation tend à ce que l'Administrateur de la Caisse soit prié de soumettre au Comité mixte, à sa prochaine session, un plan stratégique faisant l'inventaire des facteurs internes et externes ayant des incidences sur les opérations de la Caisse et définissant les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre (cadres temporels, délimitation d'étapes, etc.); l'Administrateur a également été prié d'établir un cadre bien précis de transfert des attributions et de redéploiement des postes de New York à Genève [A/54/206, par. 77 c)].

15. Le Comité consultatif relève également que l'élargissement du rôle du bureau de la Caisse à Genève devrait continuer de se faire progressivement (A/54/206, par. 45). À son avis, une plus grande transparence s'impose au sujet des dépenses de personnel et des autres dépenses du bureau de Genève et des avantages qu'il y a à transférer des fonctions de New York à Genève. C'est pourquoi il estime qu'avant de poursuivre les redéploiements, il y aurait lieu de procéder à une étude qualitative et quantitative du rapport coût-efficacité de ces transferts et redéploiements de personnel. À ce propos, le Comité consultatif souscrit au paragraphe 47 du rapport, où il est indiqué que le redéploiement des activités et les changements qui devraient être apportés aux effectifs et aux autres ressources du bureau de Genève devraient être étalés sur les deux prochains exercices biennaux et que les ajustements voulus devraient être faits au fur et à mesure.

16. Pour ce qui est des systèmes et opérations informatiques, le Comité consultatif a été informé que la Caisse était satisfaite des services actuellement fournis par le Centre international de calcul de Genève (A/54/206, par. 51 à 58). Le Comité mixte et le Comité permanent avaient toutefois demandé une étude des différentes options, dont le maintien du recours au Centre international de calcul, l'utilisation d'un mode de traitement client/serveur et le recours à des services extérieurs. Le Comité consultatif est d'avis que du moment que le Centre offre des services répondant aux besoins de la Caisse, il ne faudrait procéder à un changement qu'après avoir examiné soigneusement

les différents facteurs tels que la capacité à court et à long terme du Centre, les besoins à court et à long terme de la Caisse et les coûts correspondants des diverses options envisagées.

17. La question des locaux à usage de bureaux à New York et à Genève est examinée aux paragraphes 59 à 61 du rapport du Comité permanent. En vertu des arrangements révisés de partage des coûts entre l'ONU et la Caisse, entrés en vigueur le 1er janvier 1999, les deux tiers du coût des locaux occupés par le secrétariat de la Caisse et le coût intégral des locaux occupés par le Service de la gestion des placements sont à la charge de la Caisse. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 59 et à l'annexe V du rapport, au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la Caisse occupait 24 170 pieds carrés à New York (dont 17 694 pour le secrétariat et 6 476 pour le Service de la gestion des placements) et 153 mètres carrés à l'Office des Nations Unies à Genève, pour un coût total de 530 000 dollars. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la Caisse occuperait 26 061 pieds carrés à New York (18 850 pour le secrétariat et 7 211 pour le Service de la gestion des placements) et 382,3 mètres carrés à Genève, pour un coût total de 1 402 400 dollars.

18. Le Comité consultatif note qu'il est prévu que les services administratifs et le Service des placements de la Caisse soient installés dans les mêmes locaux à New York et que des bureaux supplémentaires seront mis à la disposition de la Caisse aux 5e et 6e étages dès que des dispositions auront été prises pour réinstaller ailleurs les occupants actuels (A/54/206, par. 61). Étant donné qu'il est possible d'utiliser les nouvelles technologies, il faudrait revoir la nécessité de regrouper les services de la Caisse. De l'avis du Comité consultatif, il faudrait surveiller l'augmentation des frais de location et examiner les autres options possibles afin de déterminer la meilleure solution à long terme. Par ailleurs, le Comité consultatif souhaite qu'à l'avenir, les mêmes mesures de superficie soient utilisées pour ce qui est des locaux à usage de bureaux, conformément aux normes en vigueur à l'Organisation des Nations Unies.

19. Le Comité consultatif note également que l'Administrateur de la Caisse se propose d'examiner plus avant la question de la délégation des décisions relatives au personnel et aux achats (A/54/206, par. 62 à 64). N'ayant pas de mécanisme propre pour prendre les décisions en matière de personnel et d'achats, la Caisse utilise celui qui a été mis en place à cette fin par l'ONU, tout en maintenant son statut distinct et indépendant d'entité interinstitutions dotée de son propre Administrateur. Le Comité consultatif a été informé que la Caisse avait obtenu

l'approbation d'un arrangement selon lequel l'Administrateur de la Caisse prendra les décisions relatives aux achats après avoir examiné les vues et recommandations de la Division des achats ou du Comité des marchés, au lieu de soumettre ses recommandations, pour décision, au fonctionnaire que le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, a habilité en matière d'achats. Dans le domaine des décisions concernant le personnel, l'Administrateur de la Caisse cherche à mettre en place des dispositions analogues à celles qui régissent les achats, dont la stipulation explicite dans les politiques et procédures du Bureau de la gestion des ressources humaines que les recommandations des organes chargés des nominations et des promotions à l'ONU qui concernent le personnel du secrétariat de la Caisse doivent être adressées à l'Administrateur de la Caisse et la confirmation que la Caisse est habilitée à prendre des décisions au sujet du recrutement de consultants et de personnel engagé pour une période de courte durée, conformément aux procédures de l'Organisation des Nations Unies.

20. À ce propos, le Comité consultatif est d'avis que la délégation des pouvoirs devrait reposer sur la nécessité de sanctionner le statut particulier de l'Administrateur de la Caisse par rapport au Secrétariat de l'ONU et à ceux des organisations affiliées à la Caisse.

21. La question de l'administration des pensions du personnel des organisations affiliées par le secrétariat de la Caisse, actuellement assurée par les organisations affiliées autres que l'Organisation des Nations Unies, est examinée aux paragraphes 65 et 66 du rapport du Comité permanent. Le Comité consultatif met en garde contre toute décision hâtive à ce sujet, étant donné que les secrétariats et les organes délibérants des organisations affiliées à la Caisse doivent encore examiner soigneusement et de manière détaillée les avantages et les inconvénients que présenterait toute modification des dispositions actuelles.

22. Les dépenses d'audit sont examinées aux paragraphes 10, 77 g) et 164 à 166 du rapport du Comité permanent. Conformément aux arrangements révisés relatifs à la participation aux coûts conclus entre la Caisse et l'ONU, et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/210 du 18 décembre 1998 pour l'exercice biennal 2000-2001, l'ONU assume un tiers des dépenses d'audit concernant les dépenses administratives et la Caisse assume le reste. Le montant total des dépenses d'audit (interne et externe) est passé de 620 500 dollars, montant ouvert pour l'exercice biennal 1998 à 1999, au montant estimatif de 797 800 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, soit une augmentation de 28,6 %.

23. Le Comité consultatif rappelle que, conformément aux arrangements révisés relatifs à la participation aux coûts conclus entre la Caisse et l'ONU, les dépenses d'administration de la Caisse augmenteraient de 730 800 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/53/511, par. 20). Le Comité consultatif demande que, dans les futurs projets de budget, l'augmentation des dépenses à la charge de la Caisse résultant de l'application de la formule un tiers pour l'ONU/deux tiers pour la Caisse, soit clairement indiquée pour les trois principaux éléments des coûts administratifs de la Caisse, à savoir les dépenses d'administration, les frais de gestion du portefeuille et les dépenses d'audit.

24. Sur la base des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande l'approbation de l'ouverture de crédits au titre des dépenses d'administration de la Caisse pour un montant de 57 514 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 et de 62 301 100 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu d'une réduction de 23 800 dollars, liée à l'exclusion du reclassement à P-5 du poste d'administrateur de base de données, pour les motifs exposés au paragraphe 13. Par ailleurs, le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Comité permanent tendant à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/206, par. 167 à 170).

## Annexe I

**Statistiques annuelles (1996-1997) et récapitulation des opérations  
(1971-1998) de la Caisse commune des pensions  
du personnel des Nations Unies**

Tableau 1  
Statistiques annuelles des opérations de la Caisse commune des pensions  
du personnel des Nations Unies

	1996	1997	1998
	<i>(en millions de dollars É.-U.)</i>		
A. Valeur de réalisation des avoirs	16 913,4	18 526,3	21 795,9
B. Capital de la Caisse	13 312,1	14 002,8	14 690,8
C. Recettes provenant des cotisations	800,7	787,5	801,8
D. Dépenses au titre des prestations	915,0	883,7	928,0
E. C moins D	(114,3)	(96,2)	(126,2)
F. Nombre de participants	67 997	67 740	67 971
G. Nombre de prestations périodiques	41 433	43 149	44 633
H. Ratio F/G	1,6:1	1,6:1	1,5:1
I. Effectif (nombre) <sup>a</sup>	136	136	138
J. Dépenses d'administration (y compris les frais de gestion du portefeuille)	21 293,6	23 147,2	27 807,6

<sup>a</sup> Y compris le personnel du Service de la gestion des placements.

Tableau 2  
Aperçu des opérations de la Caisse de 1971 à 1998

Exercice terminé en	Capital de la Caisse (dollars)	Nombre de participants	Nombre total de prestations périodiques	Coût total des prestations périodiques (dollars)	Versements annuels de départ au titre de la liquidation des droits <sup>b</sup>		Nombre total de postes <sup>c</sup>
					Montant en dollars	Nombre	
Sept. 1971	622 011 280	34 860	5 303	14 655 927	5 485 473	2 746	39
Sept. 1972	712 062 485	36 768	5 894	19 010 212	6 184 851	2 683	46
Déc. 1973 <sup>a</sup>	829 475 720	38 089	7 155	35 038 609	10 595 192	4 117	47
Déc. 1974	923 444 687	39 451	8 155	35 004 202	9 277 967	3 369	49
Déc. 1975	1 089 776 538	42 592	9 070	45 395 136	8 375 721	2 762	58
Déc. 1976	1 256 118 846	42 917	10 515	59 663 179	12 660 692	3 797	68
Déc. 1977	1 417 568 515	43 176	12 067	81 075 016	13 064 798	3 450	73
Déc. 1978	1 624 475 731	33 983	13 276	100 368 107	11 628 131	2 747	76
Déc. 1979	1 885 906 941	46 904	14 486	117 674 480	13 472 340	3 090	80
Déc. 1980	2 171 470 086	49 098	15 937	160 843 568	16 327 928	3 359	85
Déc. 1981	2 479 987 598	51 048	17 357	186 101 336	17 910 323	3 254	93
Déc. 1982	2 790 412 267	50 966	19 178	228 181 202	28 723 251	4 029	93
Déc. 1983	3 129 628 492	52 432	20 899	252 591 270	26 765 762	3 565	94
Déc. 1984	3 527 190 756	53 204	22 378	290 221 921	30 091 393	3 577	95
Déc. 1985	4 168 672 825	54 013	23 965	319 624 061	28 668 212	3 365	100
Déc. 1986	5 092 134 823	54 289	25 434	345 500 824	31 075 697	3 414	101
Déc. 1987	6 123 937 518	53 967	26 920	367 682 618	33 637 140	3 522	101
Déc. 1988	6 877 603 614	54 006	28 362	390 556 680	35 883 073	3 638	107
Déc. 1989	7 626 808 601	56 222	29 566	404 586 091	31 944 228	3 009	107
Déc. 1990	8 529 311 600	58 263	30 901	474 157 321	35 260 509	3 730	115
Déc. 1991	9 349 146 243	60 183	32 294	515 588 120	37 025 389	3 467	115
Déc. 1992	10 380 471 469	61 968	33 923	579 816 190	36 351 949	3 635	122
Déc. 1993	11 250 266 475	63 329	35 435	606 559 593	40 605 148	4 165	128
Déc. 1994	11 927 849 903	63 813	37 156	680 475 301	49 313 730	4 419	128
Déc. 1995	12 658 414 333	68 708	38 914	745 980 412	40 555 022	4 055	128
Déc. 1996	13 312 103 653	67 997	41 433	845 935 032	69 138 165	5 622	136
Déc. 1997	14 063 184 748	67 740	43 149	826 055 364	57 662 126	5 900	136
Déc. 1998	14 732 146 814	67 971	44 633	870 512 706	57 467 751	5 674	138

<sup>a</sup> Exercice prolongé en raison de la modification de l'exercice budgétaire, qui a pris effet au 1er janvier 1974.

<sup>b</sup> Y compris les transferts effectués en vertu d'accords.

<sup>c</sup> La ventilation des postes, y compris ceux attribués à la Section de la gestion des placements, est indiquée dans le tableau 3.

Tableau 3  
Aperçu des opérations de la Caisse de 1971 à 1998

Exercice terminé en	Postes permanents				Postes temporaires		Nombre total de postes permanents	Nombre total de postes
	Administration		Placements		Administration			
	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux		
Sept. 1971	10	23	0	0	1	5	33	39
Déc. 1972	10	23	3	4	1	5	40	46
Déc. 1973	11	23	3	4	1	5	41	47
Déc. 1974	11	25	3	4	1	5	43	49
Déc. 1975	15	28	3	5	0	7	51	58
Déc. 1976	13	29	5	4	5	12	51	68
Déc. 1977	16	31	5	4	4	13	56	73
Déc. 1978	18	32	5	4	4	13	59	76
Déc. 1979	22	42	5	4	2	5	73	80
Déc. 1980	23	44	5	4	2	7	76	85
Déc. 1981	25	54	5	4	1	4	88	93
Déc. 1982	25	54	5	4	1	4	88	93
Déc. 1983	25	54	5	5	1	4	89	94
Déc. 1984	26	58	5	6	0	0	95	95
Déc. 1985	26	61	6	7	0	0	100	100
Déc. 1986	27	60	6	8	0	0	101	101
Déc. 1987	27	60	6	8	0	0	101	101
Déc. 1988	28	59	7	10	1	2	104	107
Déc. 1989	28	59	7	10	1	2	104	107
Déc. 1990	30	62	9	14	0	0	115	115
Déc. 1991	30	62	9	14	0	0	115	115
Déc. 1992	32	66	9	15	0	0	122	122
Déc. 1993	33	70	9	15	0	1	127	128
Déc. 1994	33	70	9	15	0	1	127	128
Déc. 1995	33	70	9	15	0	1	127	128
Déc. 1996	34	72	12	18	0	0	136	136
Déc. 1997	34	72	12	18	0	0	136	136
Déc. 1998	34	72	12	20	0	0	138	138

## Annexe II

**Postes proposés par l'Administrateur de la Caisse commune des pensions  
du personnel  
des Nations Unies et postes recommandés  
par le Comité permanent du Comité mixte  
de la Caisse commune des pensions  
du personnel des Nations Unies**

Tableau 1  
Effectifs au titre des dépenses d'administration proposés  
par l'Administrateur/Secrétaire

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Assimilés à SSG	1	1	0	0	1	1
D-1	2	3	0	0	2	3
P-5	5	6	0	0	5	6
P-4/3	25	27	2	0	27	27
P-2/1	1	1	0	0	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>38</b>
Agent des services généraux						
1re classe	4	6	0	0	4	6
Autres classes	68	75	5	0	73	75
<b>Total partiel</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>77</b>	<b>81</b>
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>119</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>113</b>	<b>119</b>

Tableau 2  
**Effectifs au titre des dépenses d'administration recommandés  
 par le Comité permanent**

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
Assimilés à SSG	1	1	0	0	1	1
D-1	2	3	0	0	2	3
P-5	5	6	0	0	5	6
P-4/3	25	25	2	1	27	26
P-2/1	1	1	0	0	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>37</b>
<b>Agent des services généraux</b>						
1re classe	4	5	0	1	4	6
Autres classes	68	72	5	2	73	74
<b>Total partiel</b>	<b>72</b>	<b>77</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>77</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>113</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>113</b>	<b>117</b>